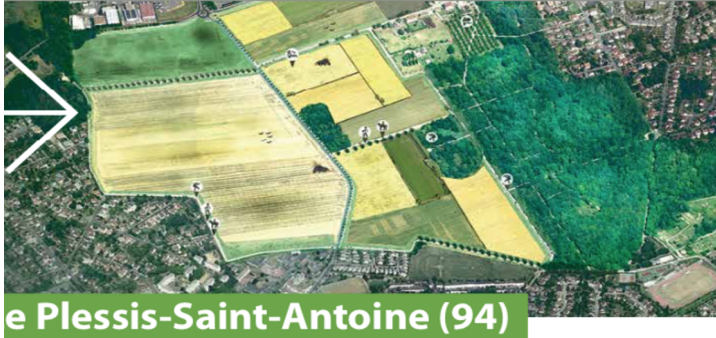


Schéma d'aménagement agricole et paysager sur l'espace naturel du Plessis-Saint-Antoine (94)



Pour : Région Ile-de-France

Date : 2015

Partenaires : Studio 1984, Agence troisième paysage, Agence des espaces verts de la région Ile-de-France (AEV)

Région : Ile-de-France - **Domaine :** Territoires

En 2015, Solagro a accompagné l'Agence des espaces verts de la région Ile-de-France (AEV) dans la réalisation d'un schéma d'aménagement agricole et paysager sur l'espace naturel du Plessis-Saint-Antoine (Plessis-Tréville - 94), un espace naturel enclavé dans la ville, à moins de 20 km du centre de Paris.

Contexte

L'espace naturel du Plessis-Saint-Antoine possède des surfaces agricoles préservées de l'urbanisation mais insuffisantes pour maintenir ou créer une activité agricole viable, pérenne. Quels projets pour ces terres ? La question a été posée aux habitants, riverains, promeneurs, agriculteurs proches, élus, associations avant de faire appel aux agronomes et aux paysagistes.

Objectifs

De la concertation avec les habitants a émergé plusieurs propositions. Notamment l'envie de conserver un espace de plaine, une respiration paysagère qui anime le territoire mais aussi de cultiver des productions commercialisables en circuit court, sans produits chimiques. Ces envies ont été prises en compte dans la réalisation de plusieurs scénarios agricoles, paysagers, et économiques, l'enjeu étant de créer une activité viable et pérenne sur ce site.

Déroulement

La mission s'est répartie de la manière suivante entre les différents intervenants:

- Un diagnostic paysager et forestier : Troisième Paysage
- Un diagnostic agricole : Solagro
- Des entretiens menés auprès des acteurs du territoire, et 80 sondages en ligne
- Élaboration et analyses des scénarios technico-économiques : Solagro
- Esquisse du projet architectural : Studio 1984
- Maîtrise d'ouvrage : Agence des espaces verts de la région Ile-de-France (AEV)

Résultats

Le projet retenu a été celui autour de l'installation d'un céréalier-boulangier.

Il nécessite la construction d'un hangar agricole, pour le stockage des céréales, l'activité de minoterie, et d'un fournil.

Cependant, un tel projet soulève des questions à résoudre :

- Le montage juridique permettant d'accueillir un agriculteur sur du foncier public.
- L'absence de bâti nécessite de construire un hangar agricole (stockage du matériel et des céréales, minoterie, fournil).
A suivre donc.